



Ecole Communale de Vezon

Projet d'établissement 2024-2028

Rue des Prisonniers, 9A

7538 Vezon

Direction : Coulombier Caroline

Tél. : 069/44.22.48– 069/84.61.11

GSM : 0498/907.651

Email : ecole.marquain@tournai.be

Facebook : Ecole Communale Crayons de Soleil Vezon

Site internet : <https://crayonsdesoleil.tournai.be/>

Spécificités :

L'école « Crayons de Soleil » de Vezon est composée d'une classe maternelle et de trois classes primaires et est une implantation de l'école communale de Marquain qui est composée de trois implantations.

L'école est située dans le grand Tournai, dans un environnement rural (proche des axes autoroutiers). Notre école se veut proche de la nature. Les élèves ont aménagé une mare et ont contribué à l'embellissement de notre jardin au travers de différents projets. L'école possède un carré potager entretenu avec les enfants grâce à divers outils de jardinage mis à leur disposition. Les maternelles disposent de petits vélos, de quelques jeux ainsi que d'un petit jardin.

Nous avons accès à une bibliothèque communale dans la rue de l'école. Notre école est divisée en plusieurs bâtiments : le premier, regroupant une petite salle de gymnastique (avec accès extérieur), les classes de 1ère et 2ème primaire ainsi que celle de 5ème et 6ème. Une classe supplémentaire est destinée à accueillir les intervenants extérieurs (logopèdes, maîtres spéciaux...). Dans la cour de récréation primaire, proche du préau, se trouve un chalet qui accueille les élèves de 3ème et 4ème. Surplombant la cour de récréation, se situe le bâtiment maternel, sa cour et son jardin.

Annexés à l'école, un nouveau réfectoire et un local sieste ont été aménagés ainsi qu'une cour supplémentaire. Ce nouveau bâtiment est partagé avec l'accueil extrascolaire qui prend en charge les élèves de notre école, mais également ceux de l'école libre.

Chaque classe primaire et maternelle est équipée d'un TBI et nous possédons 10 ordinateurs portables mis à la disposition des enfants.

Nos valeurs et ce que nous mettons en place :

Tout au long de leur scolarité nous amenons les enfants à se questionner, à échanger avec leurs camarades et l'équipe éducative, à acquérir de l'autonomie car notre objectif est d'accompagner l'enfant d'aujourd'hui afin qu'il devienne l'adulte responsable et épanoui de demain.

Mise en place d'un climat de confiance en instaurant le dialogue lors de conflits ou désaccords que ce soit entre enfants ou enseignants. Elaboration d'un règlement d'ordre intérieur (enseignants/enfants) avec une gradation des sanctions (allant du dialogue à la sanction) en fonction de la gravité des faits.

Et ce, en développant les valeurs suivantes :

La motivation :

- Dans le respect des origines sociales et culturelles.
- En partant de situations vécues grâce à notre environnement et de mises en situation.

La différenciation :

- Par la prise en compte du rythme et du niveau d'apprentissage de chacun.
- Aménagements raisonnables en fonction des besoins spécifiques et accompagnement des enfants en difficultés en collaboration avec les différents intervenants du système éducatif.

La collaboration :

- En favorisant l'interaction des enfants par la mise en place d'ateliers (2 ans et demi – 12 ans).
- Tutorat entre enfants.
- Collaboration avec la Haute Ecole Condorcet : des étudiants en ergothérapie viennent en stage au sein de notre établissement pour guider et mettre en place des moyens en vue de faciliter le quotidien et les apprentissages des enfants à besoins spécifiques. (Projet pilote).
- Collaboration avec les pôles territoriaux.
- Collaboration avec le PMS ou la famille heureuse pour des activités de savoir-vivre ensemble.

La continuité dans les apprentissages :

- ✓ Échanges et collaboration interclasses.
- ✓ Travail en cycles
- ✓ Recherche et utilisation des référentiels
 - Code grammatical commun (de la 1^{ère} à la 6^{ème}).
 - Cahiers de synthèses (en construction par cycle) qui monte chaque année.
- ✓ Intercalaires en progression en 1^{ère} et 2^{ème} années.
- ✓ Intercalaires communs de la 3^{ème} à la 6^{ème} (avec passation des matières vues en éveil du cycle 3 au cycle 4).
- ✓ Enrichissement du vocabulaire par la continuité des apprentissages (passage d'un mot par jour d'une année à l'autre en primaire).
- ✓ Apprentissage et utilisation de tables des matières et d'intercalaires communs pour les classeurs.

- ✓ Construction de matériel qui suit l'élève chaque année (bandelette numérique jusque 20, carré de nombres, horloge, abaque, ...).

Compétences transversales :

Démarches mentales : MOTIVATION face aux apprentissages.

Manière d'apprendre : AUTONOMIE.

Les enfants apprendront tout au long de leur scolarité et en fonction de leur cycle à :

- ✓ Interagir avec leur environnement social : communiquer.
- ✓ Résoudre des problèmes.
- ✓ Gérer leur fonctionnement et leurs apprentissages.

Attitudes relationnelles tout au long de sa scolarité, l'élève sera amené à réfléchir sur lui-même, sur les autres, sur son environnement, la structuration de sa personnalité, son image, son avenir.

Evaluations :

Les épreuves des fins de cycles sont rédigées par des groupes de directions d'école pour les 2^{ème}, 4^{ème} années.

Les élèves de 6^{ème} année participent aux épreuves du CEB.

Les évaluations externes non certificatives envoyées par le ministère sont organisées en 3^{ème} et 5^{ème} années.

Eveil aux professions :

- Des animations organisées par le PMS sont destinées aux élèves de 6^{ème} année.
- Rencontre avec des personnes « ressources ».

Année complémentaire :

Lorsqu'un enfant rencontre d'importantes difficultés dans ses apprentissages, il peut être amené, exceptionnellement, dans son intérêt et sur avis du conseil de classe, à effectuer une année complémentaire.

Dans le cadre du tronc commun, la décision de maintien est désormais conditionnée à la mise en œuvre préalable de l'approche évolutive et des

dispositifs spécifiques et complémentaires de différenciation et d'accompagnement personnalisé.

Autrement dit, c'est seulement lorsque les stratégies particulières adaptées aux besoins de l'élève mises en œuvre tout au long de l'année scolaire n'auront pas permis à l'élève de surmonter ses difficultés d'apprentissage pour pouvoir poursuivre avec fruit les apprentissages de l'année suivante du tronc commun, que le redoublement pourra être décidé par l'équipe éducative.

La communication avec les parents :

Des réunions d'informations seront organisées :

- En début d'année, lors d'une réunion, d'abord collective et ensuite par classe.
- Dans le courant de l'année et en fin d'année, seront organisées deux réunions individuelles ;
- Des réunions pourraient être organisées à la demande de parents qui en éprouveraient la nécessité, par rapport à des besoins personnels.

Nous tâcherons au mieux de véhiculer l'information par le biais du journal de classe des enfants, par divers feuillets ou par mails.

De plus, nous veillerons également à solliciter les parents, à l'occasion, en tant que personnes ressources (aide lors d'activités extérieures, utilisation des potentialités et spécificités dans des activités scolaires, etc.).

Travail des valeurs au quotidien (références CECF) :

Citoyenneté responsable :

L'école proche du citoyen est démocratique.

Elle encourage le jeune à participer à la construction d'une société démocratique et l'amène à s'exercer à la citoyenneté responsable en créant des lieux et des temps de parole où chacun a le droit de s'exprimer et d'être écouté.

L'école est le point de rencontre, le milieu social, le lieu où l'on étudie, où l'on joue ensemble, où l'on partage la vie de tous les autres enfants.

Respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, elle est une école de tolérance refusant tout endoctrinement ou neutralisme pris dans le sens de non-engagement et de passivité ; elle s'enrichit de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions différentes.

Respect des droits de l'enfant :

L'école, respectueuse des droits de l'enfant, prend en charge le développement de sa personne dans sa totalité. Elle vise à son mieux-être affectif, physique et intellectuel.

La gestion dynamique de l'école génère une qualité de vie qui privilégie l'épanouissement personnel, la confiance en soi, la socialisation, la solidarité, l'autonomie, le sens des responsabilités, la liberté, l'efficacité, la créativité, le développement corporel, la curiosité de l'esprit.

Le dialogue, le débat d'idées, la collégialité, suscitent la motivation nécessaire pour atteindre ces objectifs.

L'erreur ne sera plus sanction mais au contraire source de défis, d'ajustements et de dépassement de soi.

Maitrise des compétences de base :

L'école s'engage à amener les enfants qui lui sont confiés à la maitrise des compétences de base ayant pour chacun d'eux la meilleure ambition, ce qui les rendra aptes à suivre avec succès leur cursus scolaire et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

Egalité des chances :

L'école, ouverte à tous, refuse toute sélection sociale ou économique ; elle réserve une sollicitude équitable envers tous les enfants qui lui sont confiés.

PROJET SPECIFIQUE:



« LA DEMARCHE SCIENTIFIQUE. »



La démarche scientifique est utilisée pour parvenir à comprendre et à expliquer le monde qui nous entoure. De façon simple, elle se déroule en plusieurs étapes : observation, formulation d'une problématique, émission de multiples hypothèses. Ces hypothèses seront ensuite testées puis infirmées ou confirmées. Par la suite, en découlera un modèle ou une théorie.

Cette démarche sera appliquée en fonction de projets scientifiques ou non afin de créer un climat, un milieu d'apprentissage qui donne envie à TOUS de s'investir dans les apprentissages (éveiller la curiosité, développer un esprit critique, franchir des obstacles, élaborer un principe).

Les classes vertes et l'environnement (autour) de l'école favorisent la mise en place d'activités scientifiques en utilisant le procédé de la démarche scientifique.



Séquences d'apprentissage :

- Organisation annuelle des classes de dépaysement.
- Sorties culturelles, activités culturelles avec la collaboration de la ville de Tournai, activités sportives organisées par le FSCET, rencontres et animations avec des artistes et artisans.
- Exploitation de la station météo.
- Entretien du jardin, de la mare, du potager de l'école et aménagement du terrain à l'arrière de l'école.
- Exploitation de la mare (de la faune, de la flore).

Nous travaillons avec des partenaires tels que Esero, Contrat de Rivière Escaut-Lys ...

- Organisation d'ateliers et suite de différents projets (Projets concernant notre environnement : jardin, station météo et aménagement des abords).

Cadre institutionnel :

Ce document a été élaboré par les enseignants de l'implantation « Crayons de Soleil » et approuvé par le conseil de participation.

Ce projet présente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

Il est élaboré en fonction de :

- Projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.
- Décret du 03-05-2019
Livres 1^{er} et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et mettant en place le tronc commun.

1. Des missions prioritaires

Article 1.4.1.1 :

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Amener tous les enfants à s'approprier des savoirs et acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte sur les autres cultures.
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.
-

Article 1.4.1.2. :

Les savoirs, les savoir-faire et les compétences sont placés dans la perspective de ces missions prioritaires. Ils assurent l'acquisition de connaissances constitutives d'une culture commune, de clés de compréhension et d'actions sur le monde, d'aptitudes et de savoir-être citoyens.

Les savoirs, les savoir-faire et les compétences s'acquièrent tant dans les cours que dans les autres activités éducatives et, de manière générale, dans l'organisation de la vie quotidienne de l'école (...)

Article 1.4.1-3. : adaptation de la définition des programmes d'études et du projet pédagogique (...)

2. Des missions spécifiques au tronc commun

Article 1.4.2-1 : référentiel de compétences initiales

Article 1.4.2-2 : référentiels du tronc commun

3. De l'autonomie des écoles

Du projet éducatif et du projet pédagogique

Du projet d'école

Du règlement des études

4. De l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté

5. Du parcours des élèves

Du rythme de l'élève

De la pratique de l'évaluation formative et de la pédagogie différenciée

De l'accompagnement personnalisé

6. Des élèves à besoins spécifiques

Des aménagements raisonnables dans l'enseignement ordinaire

7. Des cours de religion et de morale non confessionnelle, du choix entre ces cours et de la seconde période de cours philosophique et de citoyenneté.

- Décret du 14 mars 1995 : "Ecole de la réussite"

- Mise en place d'une organisation en cycles.

- Circulaire du 03/08/2017

- Organisation des séjours pédagogiques avec nuitée(s).

- Décret du 11/07/2002

- Organisation des formations en cours de carrière.

- Décret du 17/06/2021

- Décret portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des

écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS.

-

En fonction des lois et décrets en vigueur, ce projet d'établissement pourrait subir l'une ou l'autre modification ou mise à jour.